

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016

CM2016/09/21 : CREATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

---

DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA



**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, François Asensi (jusqu'à 15h51 puis pouvoir donné à Patrice Leclerc), Éric Azière, Marinette Bache (jusqu'à 17h12), Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz (jusqu'à 17h12), Julien Bargeton (jusqu'à 15h25 puis pouvoir donné à Rémi Féraud), Jacques Beaudrier (jusqu'à 15h43), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard (jusqu'à 16h10), Zacharia Ben Amar (jusqu'à 16h45), Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 16h25), Éric Berdoati (jusqu'à 15h23 puis pouvoir donné à Frédéric Nicolas), Jean-Didier Berger (jusqu'à 16h08), Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Julie Boillot (jusqu'à 17h02 puis pouvoir donné à Claude Goasguen), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 16h46 puis pouvoir donné à Danièle Premel), Geoffroy Boulard (jusqu'à 15h56), Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou (jusqu'à 16h36), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros (jusqu'à 17h12), Colombe Brossel (jusqu'à 17h12), Frédérique Calandra (jusqu'à 16h16), Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Luc Carvounas (jusqu'à 16h26), Laurent Cathala (jusqu'à 16h39), Éric Cesari (jusqu'à 17h00), Jacques Chaussat, Hervé Chevreau (jusqu'à 14h51 puis pouvoir donné à Xavier Lemoine), Yves Contassot (jusqu'à 16h44), Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud (jusqu'à 17h12), Stéphanie Daumin, Thierry Debarry, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de), Marie-Pierre La Gontrie (de) (jusqu'à 17h12), Grégoire de la Roncière (jusqu'à 15h52 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), Stéphane De Paoli (jusqu'à 16h02), Marielle De Sarnez (jusqu'à 15h27), William Delannoy, Richard Dell'Agnola (jusqu'à 16h49), Tony Di Martino (jusqu'à 16h31 puis pouvoir donné à Marie-Pierre de la Gontrie), Patrick Donath, Patrick Douet, Didier Dousset (jusqu'à 16h31), Carole Draï (jusqu'à 16h29 puis pouvoir donné à Sylvain Berrios), Christian Dupuy (jusqu'à 16h25), Jean-Paul Faure-Soulet, Rémi Féraud (jusqu'à 17h12), Léa Filoche (jusqu'à 17h12), Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 16h33), Afaf Gabelotaud (jusqu'à 17h12), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 16h36 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Jean-Michel Genestier, Hervé Gicquel, Christophe Girard (jusqu'à 16h38), Claude

Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire (jusqu'à 17h12), Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud (jusqu'à 17h00 puis pouvoir donné à François Dagnaud), Antoine Guiseppone (jusqu'à 16h49), Sakina Hamid, Marie-Laure Harel, Michel Herbillon, Frédéric Hocquard (jusqu'à 17h12), Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Halima Jemni (jusqu'à 17h12), Philippe Juvin (jusqu'à 16h46), Jean-Claude Kennedy (jusqu'à 16h52), Marie Kennedy (jusqu'à 16h33), Bertrand Kern (jusqu'à 17h12), Olivier Klein (jusqu'à 17h12), Laurent Lafon (jusqu'à 17h03 puis pouvoir donné à François Le Clec'h), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet (jusqu'à 17h12), François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 15h41), Eric Lejoindre (jusqu'à 16h02), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 17h12), Xavier Lemoine (jusqu'à 16h32), Michel Leprêtre (jusqu'à 16h50), Séverine Maroun, Hervé Marseille (jusqu'à 16h08), Brigitte Marsigny, Pierre-Yves Martin (jusqu'à 16h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal (jusqu'à 16h11), Éric Mehlhorn, Jean-Louis Missika (jusqu'à 17h00), Georges Mothron, Gauthier Mougin, Rémi Muzeau (jusqu'à 16h48 puis pouvoir donné à Thierry Debarry), Christophe Najdovski (jusqu'à 16h50), Frédéric Nicolas, Jean-Marc Nicolle (jusqu'à 17h12), Pascal Noury (jusqu'à 17h12), Patrick Ollier, Didier Paillard (jusqu'à 16h43), Mao Peninou (jusqu'à 17h12), Carine Petit (jusqu'à 16h24), Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Robin Reda, André Santini, Gilles Savry, Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi (jusqu'à 16h39 puis pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Sylvie Simon-Deck (jusqu'à 17h12), Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachène, Michel Teulet, Yves Thoreau (jusqu'à 17h10), Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Georges Urlacher, Pauline Véron (jusqu'à 17h12), Dominique Versini (jusqu'à 17h12), Alexandre Vesperini (jusqu'à 15h43 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann).

**ETAIENT REPRESENTES :** Marie-Hélène Amiable (pouvoir donné à Jacqueline Belhomme), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Denis Badré), Françoise Baud (pouvoir donné à Michel Leprêtre), Patrick Braouezec (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Colombe Brossel), Ian Brossat (pouvoir donné à Nicolas Bonnet-Ouladj), Christian Cambon (pouvoir donné à Michel Herbillon), Régis Charbonnier (pouvoir donné à Laurent Cathala), Raymond Charresson (pouvoir donné à Anne Tachene), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Gérard Cosme (pouvoir donné à Luc Carvounas), Philippe Dallier (pouvoir donné à Patrice Calmégane), Christian Demuynck (pouvoir donné à Christian Dupuy), Corentin Duprey (pouvoir donné à Olivier Klein), Yvan Femel (pouvoir donné à Marie-Christine Segui), Michel Fourcade (pouvoir donné à Marie-Christine Lemardeley), Sylvie Gerinte (pouvoir donné à Georges Urlacher), Eric Grillon (pouvoir donné à Sakina Hamid), Didier Guillaume (pouvoir à Raphaëlle Primet), Anne Hidalgo (pouvoir donné à Jean-Louis Missika), Christine Janodet (pouvoir donné à Daniel Breuiller), Bruno Julliard (pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Carine Juste (pouvoir donné à Sylvie Altman), Jean-Christophe Lagarde (pouvoir donné à Vincent Capo-Canellas), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Marie-Pierre Limoge (pouvoir donné

à Claire Mayoly-Florentin), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Jacques JP Martin (pouvoir donné à Eric Cesari), Virginie Michel-Paulsen (pouvoir donné à Jacques Gautier), Yves Revillon (pouvoir donné à Nicole Goueta), Laurent Rivoire (pouvoir donné à Laurent Lafon), Azzédine Taïbi (pouvoir donné à Patricia Tordjman), Sylvine Thomassin (pouvoir donné à Bertrand Kern), Martine Valleton (pouvoir donné à Séverine Maroun), Sophie Vally (pouvoir donné à Pascal Beaudet), Laurent Vastel (pouvoir donné à André Santini), François Vauglin (pouvoir donné à Emmanuel Grégoire), Alain Vedere (pouvoir donné à Antoine Guiseppone), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Stéphane De Paoli), Jean-François Voguet (pouvoir donné à Gilles Poux).

**ETAIENT ABSENTS :** Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Patrice Bessac, Alain-Bernard Boulanger, Oliver Dosne, Nathalie Fanfant, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, François Haab, Eric Helard, Patrick Jarry, Vincent Jeanbrun, Nathalie Kosciusko-Morizet, Franck Le Bohellec, Catherine Lecuyer, Thierry Meignen, Jean-Loup Metton, Joëlle Morel, Jean-Charles Negre, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Corinne Valls.

#### **RAPPORTEUR : Patrick OLLIER, Président**

Le Fonds d'investissement métropolitain est instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets innovants des communes et des territoires dans les domaines de compétence prioritaires identifiés. Il est doté de 70 millions d'euros en 2016.

En tant que nouvel acteur institutionnel, il s'agit, pour la métropole, d'intervenir dans le financement de projets innovants dans leur domaine, d'ores et déjà identifiés et cofinancés par d'autres partenaires, afin de permettre leur réalisation effective. Conformément aux ambitions fixées par la loi NOTRe, la Métropole du Grand Paris sera attentive à ce que ces projets permettent le développement du territoire et contribuent à la réduction des inégalités au sein de l'aire métropolitaine notamment par le financement prioritaire de périmètres aux capacités fiscales limitées à travers la prise en compte d'un taux d'effort estimé sur la base de la fiscalité générée sur le territoire.

Ces projets relèvent impérativement des compétences et des priorités affichées de la Métropole, soit le développement durable et le développement économique. Il sera ensuite élargi au fur et à mesure de la prise de compétences par la Métropole.

Le Fonds d'Investissement Métropolitain se composera de plusieurs sections :

1. Les projets initiés directement par la Métropole du Grand Paris
2. Les projets proposés par les communes et/ou les territoires auxquels la Métropole apportera son soutien.

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, les projets contribuant à la réduction des nuisances et à la lutte contre la pollution et aux

actions de lutte contre la vulnérabilité du territoire métropolitain dans un objectif de résilience notamment en :

- veillant à la réduction des nuisances sonores,
- incitant au remplacement des moyens de chauffage polluants,
- contribuant au développement des modes de déplacement non polluants et mobilités durables, notamment par la réalisation de continuité cyclable entre les réseaux ou parties de réseaux déjà existants,
- facilitant la rénovation thermique du patrimoine bâti,
- contribuant à la mise en œuvre d'infrastructures de lutte contre les inondations,
- valorisant les projets de renaturation et d'agriculture urbaine.

En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, la métropole du Grand Paris soutiendra activement la création, le maintien et le développement d'activités productives, logistiques et artisanales respectueuses de l'environnement, créatrices d'emploi et de dynamiques.

La métropole du Grand Paris cofinancera également les projets de franchissements des coupures urbaines, permettant le développement des modes de circulations doux et le développement, notamment économique, des quartiers ainsi désenclavés.

Le financement accordé par la métropole du Grand Paris pourra représenter au maximum 50% du montant total du projet HT. Il viendra minorer la participation du maître d'ouvrage dans le respect des limites légales (art. L 111-10 CGCT), déduction faite des autres cofinanceurs. Il sera plafonné à 1 000 000 euros par projet. Les projets sollicitant le Fonds d'Investissement Métropolitain ne doivent pas relever d'autres appels à projets lancés par la métropole.

Un comité de sélection des projets sera constitué afin de s'assurer de leur ancrage dans la réalité des communes et des territoires, de leur intérêt pour la métropole, notamment en tant que levier de développement social, humain et économique soutenable et durable. Le Bureau décidera des attributions au titre du FIM.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

## **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 59,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-10 et 5211-1,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** les délibérations CM2016-04-02 du Conseil métropolitain portant vote du budget primitif, et CM2016/09/28 portant adoption de la décision modificative n°1 de 2016,

**Vu** l'avis de sa commission des finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**CREE** le Fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour la durée du mandat, afin de financer des investissements relevant des compétences de la Métropole.

**DEFINIT** les critères d'attribution suivants :

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, les projets contribuant à la réduction des nuisances et à la lutte contre la pollution et aux actions de lutte contre la vulnérabilité du territoire métropolitain dans un objectif de résilience notamment en :

- veillant à la réduction des nuisances sonores,
- incitant au remplacement des moyens de chauffage polluants,
- contribuant au développement des modes de déplacement non polluants et mobilités durables, notamment par la réalisation de continuité cyclable entre les réseaux ou parties de réseaux déjà existants,
- facilitant la rénovation thermique du patrimoine bâti,
- contribuant à la mise en œuvre d'infrastructures de lutte contre les inondations,
- valorisant les projets de renaturation et d'agriculture urbaine.

En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, entre autres :

- les projets contribuant à la création, au maintien et au développement d'activités productives, logistiques et artisanales respectueuses de l'environnement, créatrices d'emploi et de dynamiques.
- les projets de franchissements des coupures urbaines, permettant le développement des modes de circulation douce et le développement, notamment économique, des quartiers ainsi désenclavés.

**PRECISE** que les critères d'attribution pourront évoluer au fur et à mesure des prises de compétences nouvelles par la Métropole. Le financement accordé par la Métropole du Grand Paris pourra représenter au maximum 50% du montant total du projet HT. Il viendra minorer la participation du maître d'ouvrage dans le respect des limites légales, déduction faite des autres cofinanceurs. Il sera plafonné à 1 000 000 euros par projet.

**DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du budget, où les crédits nécessaires sont disponibles.

**DECIDE** la création d'une commission interne chargée d'instruire les demandes, dont la composition et le fonctionnement seront proposés par le Président.

**DELEGUE** au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, les décisions d'octroi de financement au titre du FIM.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Député-Maire de Rueil-Malmaison